

La famille en Nouvelle-France Mythes et réalités

Alain Laberge

Number 39, Fall 1994

« La famille dans tous ses états »

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/8652ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Laberge, A. (1994). La famille en Nouvelle-France : mythes et réalités.
Cap-aux-Diamants, (39), 10–12.



LA FAMILLE EN NOUVELLE-FRANCE

MYTHES ET RÉALITÉS

Élever plusieurs enfants, les établir, s'assurer une retraite paisible, telles étaient les préoccupations des parents d'autrefois. L'image idyllique de la famille en Nouvelle-France n'est que le fruit de notre imagination.

par Alain Laberge

l'égard de la famille du passé, coiffée de l'épithète passe-partout de «traditionnelle», fait souvent surface, comme si l'on voulait arrêter l'évolution des choses et revenir tout simplement en arrière de quelques décennies, voire de quelques siècles... à l'époque de la Nouvelle-France par exemple. Pourtant, à bien y regarder, on se rend vite compte que la famille de ce temps-là était le produit de son époque et qu'elle connaissait elle aussi toutes sortes de vicissitudes.

Dans le contexte de la colonisation française de la vallée du Saint-Laurent, la famille joue un rôle crucial. En plus de l'immigration de familles déjà formées en France avant le départ et dont on a toujours souhaité la venue au Canada, c'est le mariage et la fondation d'une famille qui fixent les jeunes immigrants en permanence dans la colonie et qui permettent un véritable contrôle du territoire.

Comme plusieurs hommes de son époque, Pierre Lemoyne d'Iberville épouse une femme beaucoup plus jeune que lui. En 1693, il se marie à Marie-Thérèse Pollet, de onze ans sa cadette. Dessin de J. McIsaac. (Coll. «Cap-aux-Diamants»).

EN CETTE FIN DE XX^e SIÈCLE, LA FAMILLE EST L'OBJET de vives inquiétudes un peu partout dans le monde. Pour diverses raisons, certaines appuyées sur de savantes statistiques, d'autres sur des impressions plus fugitives, on estime que la famille est en crise, qu'elle a perdu son rôle social et qu'il faut agir promptement à l'aide de puissantes politiques gouvernementales afin de contrer cette dramatique érosion. Dans ces moments d'alarme, un réflexe nostalgique à

La formation du couple

La formation d'une famille n'est cependant pas aussi simple qu'il n'y paraît dans la Nouvelle-France du XVII^e siècle. En raison d'une immigration essentiellement masculine, le manque d'épouses potentielles reste chronique, entraînant le départ de bien des célibataires masculins. Cette situation fait également que les hommes trouvent à se marier à un âge élevé (près de la trentaine en moyenne) tandis que leurs conjointes, en particulier celles nées au Canada, prennent mari à un âge très bas (avant 20 ans en moyenne). En fait, ce n'est qu'au début du XVIII^e siècle que la difficulté de former une famille se résorbe et que les âges au mariage s'abaissent pour les hommes et se relèvent pour les femmes.

À de très rares exceptions près, les nouveaux couples s'unissent sous le régime de la communauté de biens telle qu'elle est définie par la Coutume de Paris. Le recours massif à cette convention matrimoniale indique à quel point la famille constitue la cellule de base de la vie en société, une entité à laquelle tous les membres contribuent selon leurs moyens. La Coutume de Paris règle plusieurs autres aspects de la vie familiale, du mariage jusqu'au décès des parents et à la succession de la communauté. Elle réserve notamment la direction de la communauté familiale au mari, considérant l'épouse comme une mineure sur le plan juridique. Bien entendu, dans la réalité de tous les jours, l'épouse occupe une place plus équitable dans la gestion familiale.

Le nombre d'enfants

À une époque où la contraception reste un mystère dangereux, contraire aux enseignements de l'Église, on ne s'étonnera pas que le premier enfant à naître de la nouvelle union arrive rapidement, environ un an après la célébration du mariage. Par la suite, les autres naissances vont se succéder avec régularité à tous les deux ans environ. Contrairement à ce que pourraient laisser croire à première vue ces naissances à répétition, les «grosses familles» de dix enfants ou plus ne sont pas monnaie courante en Nouvelle-France. Trop d'obstacles s'y opposent. En premier lieu, la période de fécondité de la mère qui, entre le mariage et le début de la quarantaine, atteint une vingtaine d'années dans le meilleur des cas, limite en soi le nombre d'enfants à naître. Il faut aussi composer avec la mortalité infantile qui demeure sévère pendant tout le Régime français, enlevant un enfant sur quatre avant l'âge d'un an. Enfin, compte tenu de l'espérance de vie à cette époque, bien des familles voient leur progéniture s'arrêter en raison du décès d'un des deux parents avant la fin de la période de fécondité. Le plus souvent, c'est l'homme qui décède en premier, mais les nombreux accouchements que doivent subir les femmes ne les épargnent



Famille de Québec à l'époque de la Conquête. Dessin de Richard Short (détail), 1760. (Coll. «Cap-aux-Diamants»).



De 1634 à 1663, plus de 200 «filles du roi» viennent s'établir en Nouvelle-France. Ces «filles à marier» contribuent à résorber la pénurie grave d'épouses pour les centaines de célibataires masculins de la colonie. Illustration de Brickdale. (Archives nationales du Canada).

pas toujours et plusieurs d'entre elles y laissent leur vie.

Ces familles amputées subitement d'un des deux parents se retrouvent dans une situation précaire, surtout si les enfants sont en bas âge. Le remariage apparaît alors comme une nécessité tant pour le veuf, qui a grandement besoin de quelqu'un pour prendre soin des enfants, que pour la veuve, qui se doit d'assurer sa subsistance et celle de ses petits. Ces remariages sont une réalité courante de la vie familiale de l'époque de la Nouvelle-France, donnant lieu à des familles reconstituées comptant souvent des enfants de plusieurs lits différents. Notons cependant que les veufs se remarient plus facilement et plus rapidement que les veuves.

L'établissement des enfants

Pendant les premières années de son existence et à mesure que naissent les enfants, la famille se situe dans la phase d'extension de son cycle

de vie. Avec le mariage des aînés commencent la phase de contraction de l'unité familiale et une période de mise en place par les parents de stratégies diverses visant à établir le mieux possible leurs enfants. Cet impératif pour les parents de veiller à l'établissement des enfants rejoint également leur volonté de s'assurer pour eux-mêmes une retraite paisible. Ce sont là deux enjeux qui se situent au cœur des préoccupations de la famille. Le résultat atteint dépend largement du nombre d'enfants, de leur sexe et des moyens de la famille. Dans le meilleur des

cas, les garçons, et notamment les aînés, seront établis sur des terres supplémentaires acquises au préalable dans les rangs de l'intérieur ou dans des seigneuries voisines, tandis que les filles seront simplement dotées d'un trousseau plus ou moins garni. Comme on le voit, l'égalité entre les héritiers prescrite par la Coutume de Paris n'est pas respectée formellement par la famille: les garçons sont généralement favorisés par les parents. Mais même entre les garçons, l'égalité demeure un souhait difficile à respecter: deux terres ont rarement une valeur tout à fait comparable.

La transmission du patrimoine familial

Les stratégies de reproduction familiale connaissent un moment crucial quand vient le choix de celui qui recevra l'exploitation familiale en donation. Il s'agira le plus souvent d'un des fils les plus jeunes car les parents sont rarement en âge de se retirer de la vie active au moment où les plus vieux des garçons sont prêts à se marier. En apparence, une donation de la sorte constitue un avantage non négligeable pour le donataire. Il faut cependant considérer que la donation est assortie de charges importantes dont la moindre n'est certainement pas celle de prendre soin des parents jusqu'à leur décès. L'insertion d'une clause d'incompatibilité d'humeur dans les contrats de donation indique bien le risque potentiel de frictions entre donateurs et donataires. Il est intéressant de souligner que cette période, durant laquelle les parents âgés — ou un seul d'entre eux — demeurent sous le même toit qu'un de leurs enfants, représente un type de ménage nettement plus complexe que le schéma de la famille nucléaire (parents/enfants), habituellement le cas des familles qui n'étaient pas touchées par des donations ou des remariages.

À la fin du processus de reproduction familiale, les stratégies mises en œuvre auront été plus ou moins parfaitement réalisées selon les diverses situations familiales. Ce résultat nous rappelle en fin de compte jusqu'à quel point la famille de l'époque de la Nouvelle-France, et ce, tout au long de son cycle de vie, a été soumise à des contraintes multiples, souvent incontrôlables et imprévisibles. La famille de ce temps-là n'a pas échappé aux réalités qui l'entouraient; elle en a plutôt été le produit. De ce fait, il ne sert à rien de se tourner vers la famille de la Nouvelle-France afin d'y retrouver un quelconque âge d'or. Comme en d'autres temps, la famille représente une entité dynamique qui s'adapte aux conditions prévalant alors. ♦

Alain Laberge est professeur au Département d'histoire de l'Université Laval.



Cette illustration de L.R. Batchelor montre une famille à l'époque de l'intendant Jean Talon, vers 1667. À noter la présence de trois générations dans ce foyer. (Archives nationales du Canada).



À de très rares exceptions près, les nouveaux couples s'unissent sous le régime de la communauté de biens telle qu'elle est définie par la Coutume de Paris. (Bibliothèque de Montréal; photo Gilles Blanchette).